

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

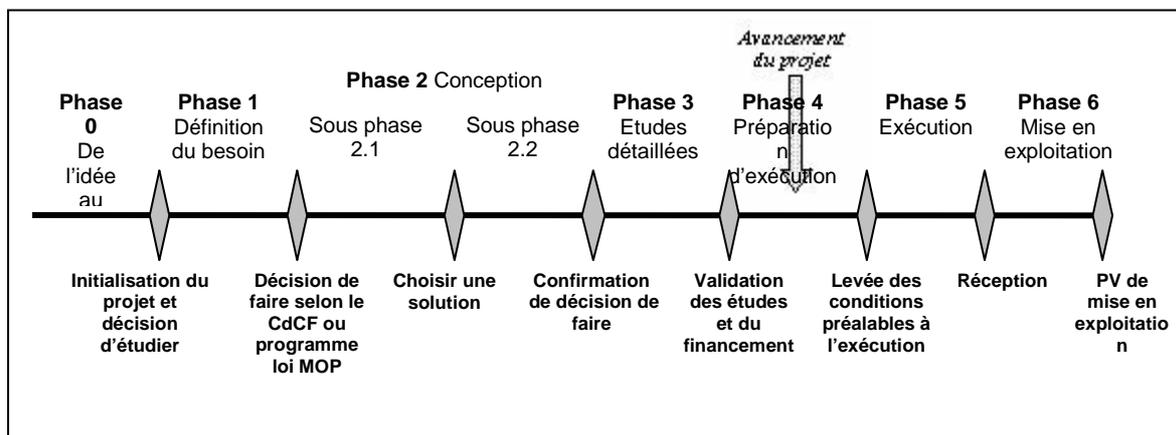
LA SEANCE EST OUVERTE

L'opération est estimée à 26 423 000 €uros en dépenses

Elle est prévue au budget principal dans l'exercice

Son financement reste à déterminer : financement à dégager

Commentaire :



Pièce(s) jointe(s) : **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

**Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) - Propositions de Programmation
2013/2014/2015 de la voirie de proximité - Adoption**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La programmation du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) de la Voirie permet la réalisation d'opérations de voirie d'intérêt local, en fonction des priorités définies par les municipalités, en liaison avec les services communautaires et dans la limite des dotations dont la répartition par commune a été arrêtée par la délibération 2009/0305 du 29 mai 2009 et confirmée par délibération 2012/0412 du 22 juin 2012 relative à la T.L.E.

Le montant annuel du FIC Voirie pour les années 2013 et 2014 s'élève à 26 423 000 € par an conformément à la délibération 2012/0007 de janvier 2012 sur la précédente programmation triennale du FIC Voirie.

Dans la mesure où il s'agit d'opérations de Maîtrise d'Ouvrage Communautaire, il convient d'en arrêter la liste par délibération du Conseil de Communauté. Il est ainsi proposé une programmation triennale 2013/2014/2015.

Pour l'année 2015, la programmation l'est à titre indicatif dans l'attente de la décision de la prochaine mandature.

Ce programme permet cependant de planifier les études en 2013 pour l'année 2015.

Des fiches de programmation ont été établies par année et par commune et présentées par direction territoriale. Chaque fiche de programmation se décompose en 4 parties :

- La partie « programme » rassemble les opérations de voirie (hors accessibilité)
- La partie « acquisitions » rassemble les acquisitions à réaliser
- La partie « accessibilité » rassemble les opérations spécifiques à l'accessibilité
- La partie « bilan financier prévisionnel » intègre tous les événements financiers connus permettant de faire un point prévisionnel de la consommation du fic voirie et de sa part « accessibilité », pour chaque année de programmation ; le bilan financier reprend les différents mouvements issus de la fongibilité du FIC et tout autre événement tel que les participations aux GPV, ZAC, PAE,..... ou éventuellement des recettes.

Pour chaque opération sont mentionnés :

- son stade d'avancement au moment de l'établissement de la présente programmation selon 5 niveaux (Programme = Définition des besoins, EP = Etude Préliminaire, AVP = Avant projet, PROJET, AO = Appel d'offres)
- le stade auquel la direction territoriale devra porter l'opération à l'issue de l'année 2013 selon ces mêmes 5 niveaux ou, pour les opérations devant être réalisées en 2013, deux autres niveaux (Travaux, acquisitions).

Les fiches de programmation sont jointes en annexe à la présente délibération.

La précision des estimations données dans ces fiches est dépendante du stade d'avancement des opérations. Ainsi, les estimations des opérations au stade EP sont données à $\pm 20\%$ et les estimations des opérations au stade AVP sont données à $\pm 10\%$.

Le cas échéant, la liste des opérations de la 1^{ère} année du programme triennal, soit 2013, sera complétée d'opérations de substitution (S) répertoriées dans la programmation 2014 qui seront susceptibles de remplacer des opérations qui ne pourront être réalisées en 2013.

Cette programmation triennale sera par ailleurs recalée en 2013, à mi-exercice, pour tenir compte de nouveaux besoins de proximité.

Enfin, l'équilibre des enveloppes individuelles par commune est recherché à l'issue de l'année 2014, année de fin de mandat, de manière à ce que n'apparaisse aucun déficit dans la consommation de ces crédits. Les ajustements de programme y contribueront.

Le récapitulatif de la consommation prévisionnelle des enveloppes FIC Voirie et FIC Eaux pluviales, joint en annexe à cette délibération, met en évidence la fongibilité de ces deux fonds, leur niveau de consommation à la fin de chaque année pour les 27 communes de la Communauté urbaine et plus particulièrement la situation à fin 2014 par rapport à l'objectif d'équilibre..

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n°2009/0305 du 29 mai 2009 décidant la création du Fonds de Proximité,

Vu les délibérations n° 2012/0007 et 2012/0412 décidant du montant du FIC Voirie pour 2013 et 2014 et de sa répartition par commune,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Qu'il convient de prévoir la programmation triennale 2013/2014/2015 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) de la Voirie

DECIDE

Article unique :

Le programme triennal 2013/2014/2015 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) de la Voirie tel qu'il résulte des demandes et des priorités définies par les municipalités est adopté selon les fiches de programmation jointes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 FÉVRIER 2013**

PUBLIÉ LE : 11 FÉVRIER 2013

M. ALAIN DAVID